



# Bilan carbone Port Atlantique La Rochelle Année 2024

## DESCRIPTION & OBJECTIF

L'un des trois axes du projet stratégique 2020-2024 du port est de tendre « vers le zéro carbone », en cohérence avec la trajectoire de décarbonation du projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone ».

À ce titre, le port déploie différents leviers pour atteindre la neutralité carbone. Le port a élaboré son premier **plan de transition** avec un objectif de **8% de diminution de ses émissions directes** de gaz à effet de serre (GES) entre 2020 et 2024.

## LE PROJET EN QUELQUES MOTS

Afin de catégoriser les émissions de GES par poste ou par type d'activité, le port a réalisé son premier bilan carbone en 2013, sur 3 scopes :

- scope 1 : émissions directes de GES ;
- scope 2 : émissions indirectes associées à l'énergie ;
- scope 3 : autres émissions indirectes de GES.

Deux autres bilans carbone ont été réalisés sur les données de 2020 et 2023. Les postes des scopes 1 et 2 sont mis à jour chaque année.

## LES RÉSULTATS

En 2024, le bilan carbone du port est estimé à 441 tCO<sub>2</sub>e pour les postes liés à l'énergie (scopes 1 et 2).

Le poste d'émissions de GES le plus élevé du bilan carbone 2024 est celui de la drague, bien qu'il présente une diminution de près de 29% par rapport à 2023. Ceci s'explique par l'utilisation d'une part de carburant alternatif HVO100.

En complément, par rapport à 2020, année de référence du plan de transition, une diminution des émissions de GES est constatée en 2024 sur les principaux postes émetteurs du scope 1 :

- drague (-18 %) ;
- flotte de véhicules (-43 % au global, représenté par en détails -37 % pour les véhicules de fonction et -62 % pour les véhicules de service) ;
- engins terrestres (-36 %).

Il faut enfin noter qu'entre 2020 et 2024, l'objectif de diminution de 8% des émissions de GES du port intégré au plan de transition a été atteint. En effet, **en 2024, la diminution globale des GES des scopes 1 et 2 est d'environ 20% par rapport à 2020.**

Bilan carbone des scopes 1 & 2 (tCO <sub>2</sub> e/an)	2020 (réf)	2021	2022	2023	2024
<b>Carburant engins/véhicules terrestres et navires</b>	<b>487,0</b>	<b>552,0</b>	<b>573,8</b>	<b>533,0</b>	<b>383,0</b>
Drague	408,4	465,6	505,5	468,4	334,9
Vedette hydrographique	3,1	3,6	1,8	2,1	3,3
Flotte de véhicules	48,3	58,9	50,7	46,5	27,5
Autres engins*	27,2	23,9	15,8	16,0	17,3
<b>Electricité</b>	<b>45,6</b>	<b>60,6</b>	<b>44,5</b>	<b>49,1</b>	<b>44,0</b>
Bâtiments **	11,7	13,1	13,2	13,1	14,0
Autres postes***	33,9	47,5	31,3	36,0	30,0
<b>Autres émissions</b>	<b>17,4</b>	<b>17,2</b>	<b>18,5</b>	<b>17,0</b>	<b>14,4</b>
Gaz naturel (bâtiment Camaret)	12,6	12,6	14,0	11,9	9,4
Bois (Maison du port)	1,8	1,6	1,5	2,1	2,0
Gaz climatisation	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
<b>Total</b>	<b>550,0</b>	<b>629,8</b>	<b>636,8</b>	<b>599,1</b>	<b>441,4</b>

\* 1 élévateur à bateau, 2 chariots élévateurs, 1 tractopelle et 1 camion grue

\*\* Maison du Port, Camaret, Jeumont, CVM, Gare croisière, tour de l'écluse

\*\*\* infrastructures, éclairage voiries, barrières, équipements ferroviaires





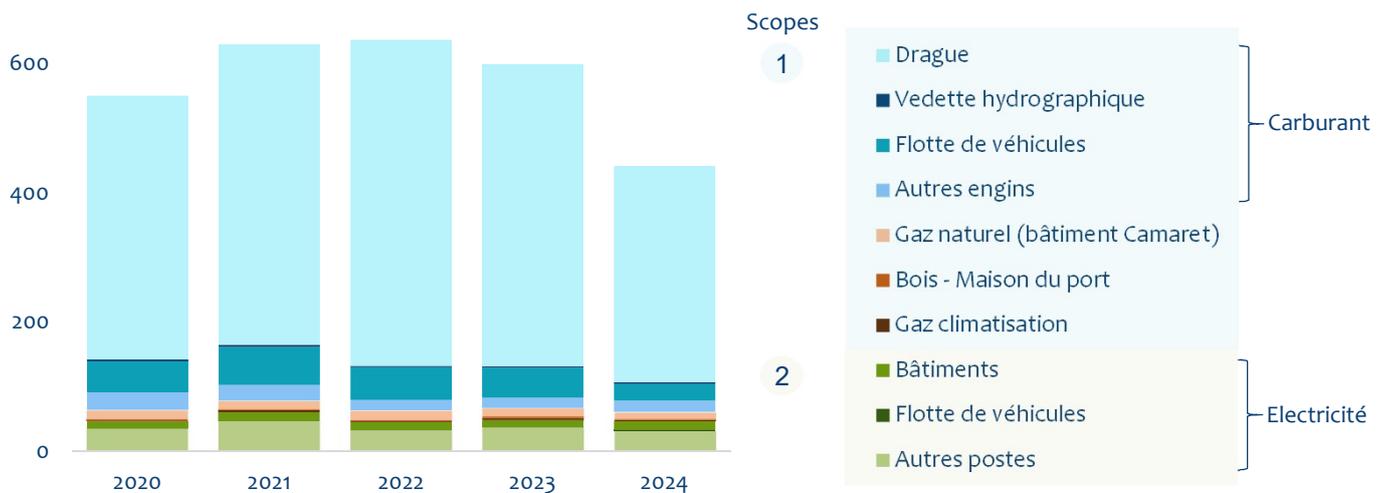
## POUR EN SAVOIR PLUS

### Périmètre des bilans carbone de Port Atlantique La Rochelle

Scopes du bilan carbone	2013	2020	2021	2022	2023	2024
Scope 1 : émissions directes de gaz à effet de serre	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Scope 2 : émissions indirectes et liées à l'énergie	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Scope 3 : autres émissions indirectes	✓	✓			✓	

Le scope 3 intègre des données déplacements (domicile-travail et déplacements professionnels), les travaux réalisés par le port, les amortissements, les achats, etc. Ces postes changeant peu d'une année sur l'autre, et l'acquisition des données étant bien plus complexe que celles des scopes 1 & 2, le scope 3 a seulement été intégré dans les bilans carbonés réalisés en 2013, en 2020 et en 2023.

### Évolution des émissions de GES sur les scopes 1 et 2 (tCO<sub>2</sub>eq/an)



L'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2040 s'appuie sur des objectifs de réduction progressive des émissions de GES du port pour les scopes 1 et 2 :

- Décarbonation de la flotte de véhicules ;
- Création d'une boucle énergétique d'autoconsommation collective ;
- Remplacement de la drague ;
- Élaboration d'un plan de mobilité pour les trajets domicile-travail et professionnels (scope 3) ;
- Etc.

La réduction des émissions de GES du scope 3 de sa chaîne de valeur amont (achats) et aval (vente de prestations) est un des enjeux du port pour les années à venir.

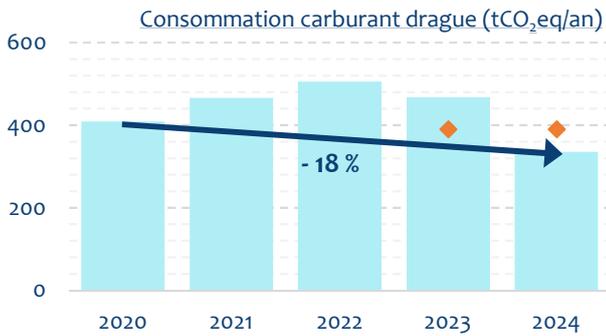
En parallèle de la mise en place de son plan de transition pour la réduction des émissions de GES, le port développe la contribution carbone en participant à des projets\* permettant la séquestration de CO<sub>2</sub> (130 tCO<sub>2</sub>eq en 2024).

\* Plantation de micro-forêts sur la CDA de La Rochelle du projet « Forêt Bleue » et projet collectif de transition agricole du projet « La Terre pour le Climat ».

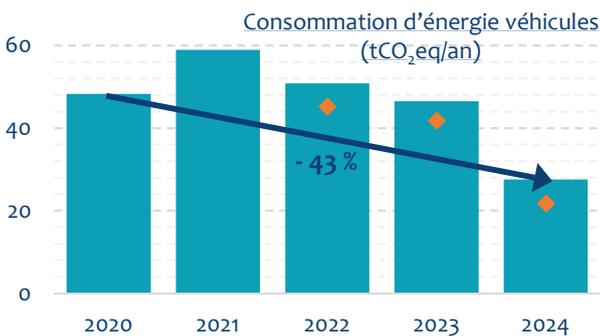


POUR EN SAVOIR PLUS

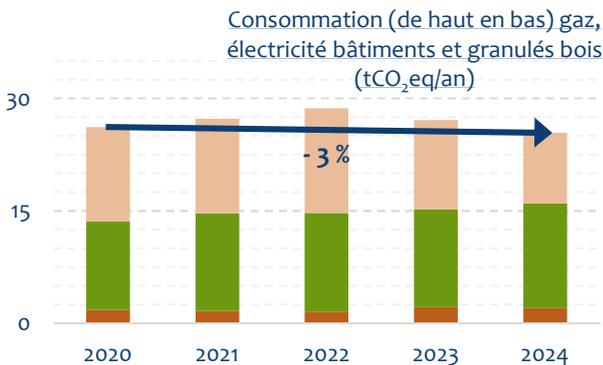
◆ Valeur cible issue du plan de transition



Evolution 2020 (réf) / 2024 : -18%, principalement dues à l'utilisation d'une part de carburant alternatif HVO100.



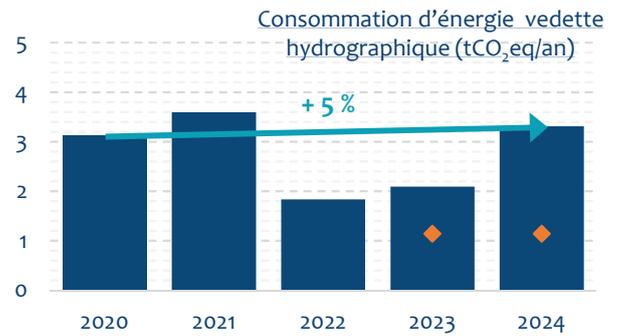
Evolution 2020 (réf) / 2024 : -43%, essentiellement dues au remplacement de la flotte de véhicules légers du port par des véhicules électriques ou hybrides.



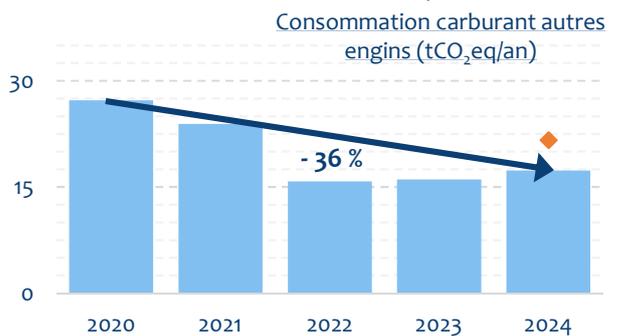
Evolution 2020 (réf) / 2024 : -3% au global, principalement dues à la mise en place d'un plan de sobriété depuis 2022. Les valeurs cibles du plan de transition ne sont pas visibles sur le graphique, car les actions prévues dans le cadre du plan de rénovation des bâtiments ne seront mises en œuvre qu'à partir de 2026.

A noter, en ce qui concerne le Scope 3, la mise en place du télétravail, ainsi que les actions mises en œuvre au travers du plan de mobilité du port, contribuent à réduire les émissions de GES par salarié pour les déplacements domicile-travail.

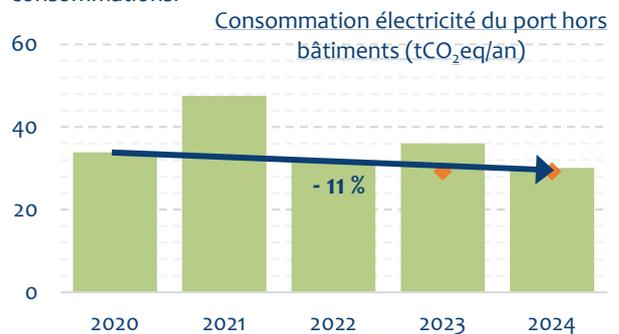
Focus sur les résultats du plan de transition 2020-2024



Evolution 2020 (réf) / 2024 : +5%, principalement dues à l'évolution de l'exploitation (nouvel arrêté) et à des conditions océano-climatiques particulières en 2024 nécessitant le recours au moteur thermique.



Evolution 2020 (réf) / 2024 : -36%, une part de la réduction est due au remplacement d'engins thermiques en fin de vie par des engins électriques. Cette baisse apparente s'explique également par un meilleur suivi des consommations.



Evolution 2020 (réf) / 2024 : -11%, dues, en partie, au remplacement de 500 ampoules par des LED pour l'éclairage de la voirie. La même opération est prévue en 2025 sur l'éclairage ferroviaire.